

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Propriété intellectuelle (4DR2221)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	8
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	8
<b>Master of Law en innovation</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	8

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante

TISSOT Nathalie, Professeure ordinaire.

### Contenu

Le cours permet aux étudiant-e-s de compléter l'approche de base de la propriété intellectuelle qu'ils ou elles ont acquise dans le cadre du cours consacré aux principes généraux de la PI (en bachelor), par l'étude approfondie des biens immatériels directement impliqués dans le processus d'innovation, et leurs liens avec la loi contre la concurrence déloyale. L'ensemble du droit de la propriété intellectuelle - marque, droit d'auteur et designs (hormis le droit des brevets d'invention)- est ainsi évoqué et traité de manière détaillée avec de nombreux exemples et cas pratiques tirés de la jurisprudence suisse et européenne. Un accent particulier est porté sur le droit des marques et des indications de provenance, y compris les appellations d'origine protégées et les critères permettant de déterminer la « suissitude » (Swissness) d'un produit ou d'un service. La mise en œuvre judiciaire des différents droits est abordée, également pour ce qui est de la procédure spécifique devant le Tribunal fédéral des brevets.

### Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 min (deux questions théoriques et une question pratique), avec une période de préparation, sans autre documentation que la législation concernée.

### Documentation

Le cours ne comporte pas de photocopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiant-e-s en lien avec chaque cours sur la plate-forme Moodle. Une bibliographie sélective est présentée aux étudiant-e-s.

### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser chaque innovation à laquelle les étudiant-e-s se trouvent confronté-e-s, de choisir le droit de PI adapté à sa protection, de décrire et expliquer les raisons de leurs choix, et ainsi d'anticiper et de gérer les problèmes liés à l'obtention d'une protection efficace pour ces innovations et à sa mise en œuvre.
- Identifier et décrire chacun des différents droits de PI, ainsi que d'en discuter la portée et les limites

### Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes